Réforme – transfert des 597 AAS/AASP

26 novembre 2015 - à afficher

MISE AU POINT des Agents d'Accueil et de la Surveillance de la DEVE

- COMMUNIQUE –

Suite aux affirmations d'un syndicat et de son représentant, qui allèguent que <u>TOUS</u> les AAS/AASP de la DEVE seraient <u>d'accord</u> pour un transfert dans une nouvelle Direction, nous tenons à préciser :

NON ! tous les AAS/AASP ne souhaitent pas aller dans une autre Direction en faisant un chèque en blanc à l'Administration !

L'UNSA précise que contrairement à ce qui est affirmé à maintes reprises par un syndicat et son représentant lors de réunions ou audiences, en présence des responsables de la Mairie de PARIS qui participent et élaborent le transfert possible des AAS/AASP de la DEVE vers une Direction en charge des incivilités, les AAS/AASP de la DEVE ne sont pas d'accord pour ce départ qui remet en cause l'ensemble des acquis et conventions.
Accepter ce transfert sans obtenir la garantie ferme sur le maintien de l'ensemble de nos acquis et sans obtenir de <u>réelles évolutions</u> (financières, conditions de travail…), revient à faire <u>un chèque en blanc</u> à l'Administration et trahir la surveillance.

La désinformation des AAS/AASP doit cesser !
***« rien ne change »* prétend ce syndicat dans un tract ? Alors que <u>TOUT</u> est remis en cause et que rien n'est obtenu de manière favorable pour les Agents à ce jour.**

L'UNSA dénonce des déclarations, des prises de position qui portent atteinte à la défense des agents.

Cela devait être dit clairement à l'ensemble des personnels de la DEVE.

Autonome - UNSA DEVE SURVEILLANCE